

N° 8287⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 17 mars 2004
relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de
remise entre Etats membres de l'Union européenne**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(6.2.2024)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 30 janvier 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 17 mars 2004
relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de
remise entre Etats membres de l'Union européenne**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 30 janvier 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 26 septembre 2023 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 17 votants, le 6 février 2024.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Pour le Président,
Le Vice-Président,
Patrick SANTER

